



TOULON CTC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
Déposé le
14 AVRIL 2023

Mobilisé·es, déterminé·es et uni·es jusqu'à la victoire !

A quelques jours du passage de la loi devant le Conseil Constitutionnel et au lendemain d'une réunion à Matignon de l'intersyndicale avec la première ministre qui s'est soldée par un échec, la mobilisation doit maintenir la pression. C'est ce qu'elle a fait durant cette journée du 6 avril. Après plus de deux mois de mobilisation sur les retraites, nous étions à nouveau plusieurs millions de travailleur·euses, jeunes et retraité·es dans les rues ce jeudi.

Depuis la première journée du 19 janvier, plusieurs journées de mobilisations historiques se sont succédées. Ces mobilisations diverses et variées ont permis d'ancrer durablement dans le débat public la question d'un autre rapport au travail, à la solidarité, de choix alternatifs de société et d'une autre répartition des richesses. Elles ont mis en lumière l'importance de la démocratie sociale.

Malgré cet état des lieux et un rejet très profond du projet de réforme des retraites, l'exécutif s'entête. On a pu le constater lors de la réunion à

Matignon où la première ministre a tenté d'emmener les syndicats sur d'autres sujets qui malgré leur importance ne pourront être traités qu'après le retrait de cette loi !

Depuis des semaines, nos organisations ont fait preuve d'une grande responsabilité. Aujourd'hui encore, nous demandons au gouvernement de prendre la sienne.

L'intersyndicale soutient les mobilisations, manifestations, les actions intersyndicales et grèves qui perdurent depuis janvier. Elle appelle les millions de travailleurs et travailleuses, les jeunes et les retraité·es à continuer de se mobiliser dès ce jeudi 13 avril jusqu'au retrait car la répression ne fera pas taire la contestation et parce que si nous restons uni·es et déterminé·es, nous pouvons gagner !

Julie BIREBENT
Membre du Bureau
départemental du Var



Sommaire

Page 1 - Editio
Pages 2 et 3 - Action
Page 4 - Retour stage carrière et mouvement
Page 5 - CR du CSA-D et évaluations d'école
Page 6 - Elections internes et rendez-vous du SNUipp-FSU
Page 7 - Néos et retraité·es
Page 8 - Bulletin d'adhésion

Directeur de publication : André TOUVIER
Mensuel : n° 367
Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire : 0 525 S 07337
Imprimé par nos soins

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
111, Av. Curie 83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr Site : <http://83.snuipp.fr>



Bulletin imprimé et diffusé grâce à la
cotisation des adhérent·es
du SNUipp.

Faire classe à 64 ans, ça change « radicalement les choses » :

- ▶ Les enseignant-es ont été plusieurs fois majoritairement en grève contre la #ReformeDesRetraites
- ▶ 91% des actif-ives sont contre cette réforme : NOUS EN FAISONS PARTIE !
- ▶ Jeudi 13 avril, à la veille des conclusions du Conseil constitutionnel, restons mobilisé-es !

Le projet de réforme des retraites est compris par la population. Et la réponse est limpide : 91% des actifs et des actives y sont opposé-es. Et même si le ministre Pap N'Diaye le nie, dans ses déclarations médias comme dans les chiffres affichés par le ministère, le corps enseignant reste très mobilisé.

Il faut dire qu'obliger des personnels, qui finissent déjà leur carrière usé-es à 62 ans actuellement, à travailler jusqu'à 64 ans n'est logiquement pas accepté. A fortiori quand d'autres solutions que l'allongement de l'âge légal et l'augmentation du nombre d'annuités existent.

La jeunesse a encore une fois été très présente dans les mobilisations. Après deux mois d'un mouvement social exemplaire et inédit depuis 50 ans, très largement soutenu par la population, et un parcours parlementaire chaotique, l'absence de réponse de l'exécutif conduit à une situation de tensions dans le pays qui nous inquiète très fortement.

Jusqu'au retrait !

13 AVRIL & le 14

 #64ansCestEncoreEtToujoursNON

En ne répondant pas à la demande de retrait de la réforme, en usant du 47.1 pour écourter les débats puis du 49.3 à l'Assemblée nationale, l'exécutif a fait le choix d'accentuer la crise démocratique et sociale.

La réponse du pouvoir, balayant cela d'un revers de main, est ressentie comme une marque de profond mépris pour le monde du travail.

De ce mouvement en cours, nul ne peut prédire l'issue. Emmanuel Macron en fait un marqueur de son action politique, éditorialistes et commentateurs continuent donc d'émettre l'hypothèse qu'il ne retirera pas sa réforme. Mais quel serait le coût politique d'un tel entêtement ? Comment gouverner un pays pendant encore quatre ans après un tel coup de force contre sa population ?

La seule décision raisonnable, celle que nous allons obtenir par la montée en puissance de notre mouvement, c'est le retrait du projet de réforme, soyons confiant-es dans cette force collective que nous représentons et continuons ce combat !

Manifestation dracénoise



Manifestation brignolaise



Manifestation toulonnaise





Toujours nombreuses et nombreux, déterminé.e.s à gagner le retrait

L'intersyndicale, porteuse de revendications claires : pas de recul de l'âge de départ, pas d'allongement de la durée de cotisations, a été reçue hier par la Première ministre. La demande réitérée de retrait de la réforme s'est heurtée à un refus net de l'exécutif.

Pour l'intersyndicale, il s'agit là d'un déni et d'un mépris total du rejet massif porté par toutes nos organisations, par les travailleurs et travailleuses et par l'opinion publique. Pourtant, cette opposition largement majoritaire s'exprime dans le pays, depuis le 19 janvier, avec déjà 11 puissantes mobilisations à l'appel de toutes les organisations syndicales et de jeunesse, mais aussi au travers des actions et des grèves.

Aujourd'hui encore, ce sont près de 2 millions de travailleurs et travailleuses, jeunes et retraité.e.s. qui se sont mobilisés dans le calme et la détermination pour dénoncer cette réforme injustifiée, les régimes de retraite n'étant pas « au bord de la faillite » comme le prétend le gouvernement.

Le contexte est inédit. Dans ce climat de fortes tensions que l'on peut qualifier de grave crise démocratique et sociale, l'exécutif s'arc-boute et porte seul la responsabilité d'une situation explosive dans l'ensemble du pays.

Cette réforme est perçue, à juste titre, comme brutale et injuste par les travailleurs et travailleuses et la jeunesse qui ont tous et toutes bien compris qu'ils et elles devront travailler plus longtemps sans que jamais le patronat, ni les employeurs publics ne soient mis à contribution.

L'intersyndicale a soumis au Conseil constitutionnel, qui rendra sa décision le 14 avril, des argumentaires considérant que cette loi devrait être déclarée contraire à la Constitution.

L'intersyndicale appelle à une journée de mobilisations et de grève le 13 avril et soutient toutes les actions et initiatives intersyndicales de mobilisations, y compris le 14 avril, pour gagner le retrait de cette réforme.



En pleine période de mouvement infra-départemental, en pleine période de forte mobilisation sociale, la FSU-SNUipp du Var a organisé un stage « carrière » à destination de l'ensemble des enseignant·es souhaitant y participer (stagiaires, titulaires, entrant·es dans le départements...). La FSU-SNUipp a ainsi pu rassembler une quarantaine de collègues.

Nous le rappelons à chaque stage, dès que nous en avons l'occasion : **la formation syndicale est un droit, à hauteur de 12 jours par an.**

Un droit que l'on utilise pas est un droit qui se perd !
Participez aux stages organisés par la FSU-SNUipp !
Comment faire ?

Vous recevez trouvez l'information sur notre site, dans vos mails (pros ou perso) et dans notre presse départementale. Vous vous inscrivez auprès de la FSU-SNUipp, puis vous recevrez une autorisation d'absence (pour participer à notre stage), qui est à transmettre à votre IEN, 1 mois avant le jour du stage.

Côté carrière...

Depuis toujours, l'administration ne communique que trop peu d'informations quant à notre carrière et nos droits en tant que personnel. C'est pourquoi la FSU-SNUipp organise ce stage carrière, afin de pouvoir informer et accompagner les personnels.

Qui connaît le rôle du conseil médical (ancienne commission de réforme), de la CAAS ? Qu'est-ce que c'est et à quoi servent-ces instances ?

Le conseil médical traite des accidents de travail, des congés de longue maladie et de longue durée. Nous pouvons toutes et tous être concerné·es à un moment de notre vie.

Méconnue des agent.es qui sont peu informé·es, la CAAS traite des questions d'action sociale. Vous vous retrouvez à un moment de votre carrière dans une situation financière très complexe, vous pouvez solliciter une aide de l'action sociale, sans contrepartie. Un budget est chaque année dédié à cette instance.

Les promos ? Changer de département ? Accéder à la hors-classe ? Accéder à la classe exceptionnelle ? Le mouvement des personnel ?



La FSU-SNUipp continue de demander l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique de 2019.

Côté mouvement...

Après avoir fait un tour de la carrière en général, le contenu du stage a permis de cibler le mouvement en particulier.

MOUVEMENT SANS ELUE·S = OPACITE

Les erreurs dans les documents, des changements par rapport à l'an dernier, des cas généraux comme particuliers, la FSU-SNUipp a pu informer les participantes et répondre aux interrogations diverses.

La FSU-SNUipp accompagne les collègues dans tous les pans de sa carrière. Des élu·es SNUipp-FSU sont présents dans chaque instance permettant de défendre les personnels concernés et de rendre-compte des échanges.

Une question, un doute, n'hésitez pas, contactez la FSU-SNUipp !

Depuis l'ouverture du serveur dédié au mouvement, nous ne cessons de voir apparaître des erreurs dont voici une liste non exhaustive (merci aux collègues qui nous font remonter les erreurs) :

- * Saisir le vœu AC commune de La Crau équivalait à faire un vœu MOB
- * Une école de La Garde Freinet apparaît dans le MOB zone 2 au lieu de zone 7
- * Les postes bloqués n'apparaissent pas
- * Les vœux de TRB secteurs de Toulon, La Seyne, Hyères et Fréjus ont disparus volontairement.
- * Des erreurs dans l'étiquetage de certaines écoles. Exemple, l'école des Ecoreuils à Draguignan (0831633Z) est une école primaire et non une école maternelle.

L'intégration de postes apparaissant manquants, peut impacter certains numéros de postes dans MVT1D. Nous espérons que les collègues ayant déjà saisi leurs vœux ont pensé à vérifier leur saisie.

Malgré nos interventions auprès de la DSDEN, seule une information a été apportée aux enseignant·es via lprof et une attention particulière sera apportée suite aux résultats du mouvement....

aucune hésitation, contactez la FSU-SNUipp.

La FSU-SNUipp, fidèle à ses habitudes, demandera une audience au DASEN pour faire le bilan du mouvement.

Car même si nous ne sommes plus consultés en amont des opérations du mouvement, nous en dénoncerons les dysfonctionnements !



Jeudi 30 mars s'est tenu un CSA-D (Comité Spécial d'Administration Départemental) traitant des autorisations exceptionnelles de recrutement.

Présent.es : 4 FSU / 3 UNSA / 1 CGT / 1 FO / 1 SNALC

Le département du Var bénéficie d'une dotation de 15 postes supplémentaires à déployer sur les RECT (*Réseau Egalité des Chances et des Territoires*) et sur le nombre de contractuel-les effectuant des missions de remplacement.

La FSU-SNUipp est intervenue une fois de plus sur la très faible dotation de postes pour le département. Elle a dénoncé le recours aux contractuel-les et a rappelé le nombre de demandes de créations de postes considérable que vos élu.es font chaque année. Pour rappel en février, les élu.es FSU avaient réclamé 94 ouvertures de classes, 59 postes de RASED, 101 postes de TRB, 3 ouvertures d'ULIS école, 3 postes d'enseignant référent, 1 poste en IME et 5 postes d'UPE2A.

Postes MECT (Maître Egalité des Chances et des Territoires)

La FSU-SNUipp a obtenu la création de 9 postes MECT. Alors que depuis des années, la FSU-SNUipp dénonce la suppression des postes de PDMQDC (*Plus de maîtres que de classe*), ces nouveaux postes, qui ressemblent à s'y méprendre à l'ancien dispositif, voient le jour.

Ces postes sont ouverts aux enseignant.es pouvant justifier d'une ancienneté d'au moins 5 ans et sont soumis à entretien avec un jury composé d'IEN et de l'IA-DAASEN.

La fiche de poste présentée en GT prévoyait de réserver le

poste aux personnels justifiant d'une expérience en éducation prioritaire. La FSU-SNUipp a obtenu la suppression de ce critère permettant à tout personnel potentiellement intéressé de pouvoir postuler.

La FSU-SNUipp a rappelé son opposition au profilage de poste et elle a une fois de plus réclamé :

- * que les entretiens soient menés par des IEN ne faisant pas partie des RECT
- * que le jury soit exactement le même pour tous les entretiens.

L'administration nous affirme que les IEN qui feront partie du jury seront des IEN hors RECT mais ne peut nous garantir que le jury soit identique à chaque session d'entretiens.

Postes TRB contractuel.les

Concernant le recours au recrutement de contractuel-les de remplacement-es, le DASEN nous informe qu'il se réserve la possibilité de « piocher » dans ce nombre de postes supplémentaires pour ouvrir des classes fin août suivant les situations, puisqu'il ne lui reste que 3,5 ETP (équivalent temps plein) pour des ajustements de rentrée.

Comme à son habitude, la FSU-SNUipp soutiendra toutes les écoles qui demanderaient une ouverture de classe à la rentrée.

Evaluations d'école

Le ministère a prévu la généralisation du dispositif d'évaluations d'école depuis la rentrée 2022, à raison de 20 % des écoles par an, avec à terme une évaluation tous les 5 ans pour chaque école.

Le SNUipp-FSU a déjà fait le constat que ces évaluations d'école ne répondaient ni à une demande de la profession, ni à un besoin des écoles.

Selon les départements, la mise en place des évaluations d'école s'est faite de façon plus ou moins contrainte. Quand des pressions hiérarchiques ont pu être constatées, les interventions syndicales ont généralement permis d'y mettre fin. Des écoles demandant à ne pas entrer dans le dispositif **ont pu obtenir gain de cause**, les IEN ciblant d'autres écoles pour cette année 2022/2023.

Parce que les fondements et objectifs de ce dispositif s'inscrivent dans le « tout évaluation », le pilotage des écoles et des pratiques enseignantes, **la FSU-SNUipp continue d'exiger son abandon.**

Parce que le document de cadrage préconisant de « **mesurer les acquisitions des élèves et leurs résultats et de les relier aux pratiques professionnelles** » réduit le travail des PE à une simple exécution de bonnes pratiques, **la FSU-SNUipp continue d'exiger son abandon.**

Parce qu'aucun temps n'a réellement été dédié à ces évaluations (la seule réponse souvent apportée est celle des 108h) alourdissant les missions des directrices-eurs et limitant le temps de concertation existant temps de travail qui déborde déjà, **la FSU-SNUipp continue d'exiger son abandon. Elle soutiendra tous les personnels qui subiraient des pressions pour l'année en cours et la rentrée.**

Pour la FSU-SNUipp, l'amélioration des conditions d'apprentissages des élèves ne passent pas par les évaluations d'écoles mais par :

- Des moyens supplémentaires pour faire baisser significativement les effectifs dans toutes les classes.
- Des personnels Education nationale pour aider à la direction et au fonctionnement de l'école.
- Plus de temps pour travailler ensemble et se former.
- Des AESH avec un véritable statut, revalorisé-es et recruté-es en nombre suffisant pour répondre à toutes les notifications.

Une motion de conseil des maître-sses

Le SNUipp-FSU met une motion de conseil des maître-sses à disposition des équipes qui ne souhaitent pas prendre part aux évaluations d'école. Cette trame à décliner localement est ensuite à envoyer à son IEN avec copie à la section départementale du SNUipp-FSU. Ne pas hésiter à contacter le syndicat en cas de pression.

POUR PLUS D'INFOS, SCANNEZ CE QR CODE



Elections internes

SNUipp-FSU : un véritable syndicat démocratique

Entre le 13 mars et le 3 avril, l'ensemble des adhérent·es était appelé à participer aux élections internes à notre organisation.





En effet, lors de sa création, le SNUipp-FSU a fait le choix d'organiser sa démocratie interne en courant de pensée. Des élections internes se tiennent donc tous les 3 ans.




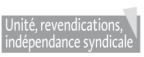
Dans le Var, le courant de pensée « *Unité Action et sans tendance* » a une fois encore été plébiscité, validant ainsi l'orientation politique de la section départementale depuis de nombreuses années.

Quant à l'échelon national, « *Unité Action et sans tendance* » reste également majoritaire très largement majoritaire.

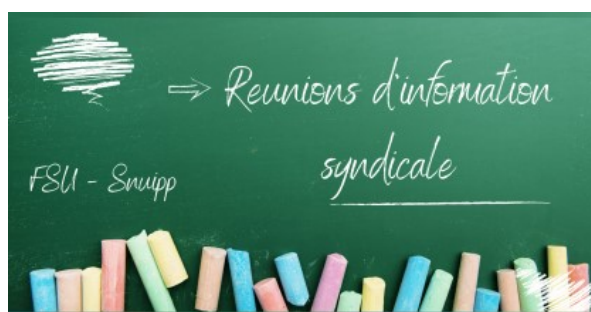
L'équipe départementale remercie toutes les personnes ayant pris part au scrutin.



VAR	
participation	36,32%
Unité Action et sans tendance 	76,23%
Ecole Emancipée 	3,77%
Emancipation 	16,23%
URIS 	2,64%
Front Unique FRONT UNIQUE	1,13%

NATIONAL	
participation	33,87%
Unité Action et sans tendance 	63,58%
Ecole Emancipée 	32,10%
Emancipation 	1,89%
URIS 	1,45%
Front Unique FRONT UNIQUE	0,98%

Les RDV du SNUipp-FSU



Des RISTT, pourquoi ?

- ▶ pour **s'informer** (actualité sociale, éducative et pédagogique)
- ▶ pour **débattre**
- ▶ pour **connaître nos droits**
- ▶ pour faire remonter les **problématiques du terrain**
- ▶ pour **retrouver du lien**, revoir des collègues, après 2 années de crise sanitaire

On nous rappelle sans cesse nos devoirs, rappelons nos droits à l'administration : chaque enseignant a droit à **3 demi-journées de Réunion d'Information Syndicale à déduire des 108h** (animations pédagogiques, plan maths, plan français...).

Une de ces RIS peut être prise sur le temps de présence devant élèves.

Ce droit est régulièrement remis en cause par l'administration.

De notre participation massive dépend sa pérennité !



RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE		
Dates	Lieux	Horaires
Mardi 2 mai 2023	Ecole élémentaire Aurélien, Fréjus - Saint-Raphaël	17h00 - 20h00
Mardi 9 mai 2023	Ecole primaire du Coulet, Tourettes - Saint Paul	16h45 - 19h45
Mercredi 24 mai 2023	Lieu à définir - La Garde	9h00 - 12h00



La répartition académique et par concours des 9 885 postes a finalement été publiée la veille des écrits du Concours de Recrutement des Professeur·es des Ecoles (CRPE).

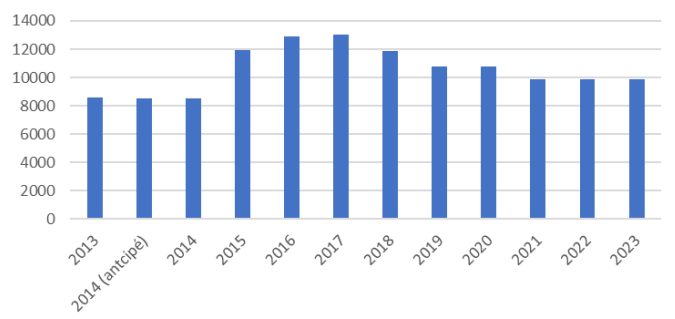
Cette publication n'a jamais été aussi tardive, c'est un très mauvais signal envoyé à une profession en manque structurel d'attractivité.

Le nombre total de postes offerts aux concours de recrutement de professeur·es des écoles au titre de l'année 2023, fixé à 9 885 postes. Il est réparti ainsi :

- ▶ concours externe : 8 159 postes ;
- ▶ concours externe spécial (langues régionales) : 170 postes ;
- ▶ troisième concours : 988 postes ;
- ▶ second concours interne : 544 postes ;
- ▶ second concours interne spécial : 24 postes.

Le nombre de postes continue de baisser : c'est le nombre de recrutements possibles, le plus faible depuis 2013.

Evolution du nombre de postes ces dernières années



Le nombre de postes est stable par rapport à 2022, tous concours confondus : 9885 postes contre 9 888 en 2022. Cette relative stabilité masque des disparités très importantes entre académies.

11 académies voient le nombre de postes augmenter, tous concours confondus, quand 12 sont en diminution. L'augmentation des dotations va de +16,94% pour Nice à +1,69% pour Bordeaux. La diminution la plus importante concerne l'académie de Rennes qui perd 21,05 % de postes.

Ces augmentations restent insuffisantes et les dotations font le yoyo. Toutes les académies ont besoin de recrutements statutaires en lieu et place de contractuel·les. Cependant, tant que les problèmes liés au manque d'attractivité ne seront pas pris à bras le corps, de nombreux postes continueront à être perdus.

En effet, si le nombre de recrutements possibles est en baisse, le nombre de candidat·es au concours l'est aussi.

Les inscriptions, en hausse de 10,2 % par rapport à 2022, ne compensent pas la perte de 45 % subie lors des inscriptions au concours 2022, année du recul de la place du concours. Le nombre de recrutements perdus va donc être important encore cette année. Pour la FSU-SNUipp, il est très urgent de remettre à plat la formation initiale des enseignant·es.

Quelques chiffres pour l'académie de Nice :

- ▶ concours externe : 243 postes ;
 - ▶ concours externe spécial : 1 poste ;
 - ▶ second concours interne : 22 postes ;
 - ▶ troisième concours : 24 postes ;
- Cette année, dans l'académie de Nice, nous comptons 1444 inscrit·es au concours externe.

Retraité·es

Et pendant ce temps, les attaques continuent !

En avril, comme en mars, février et janvier, les retraité·es sont toujours là pour dire NON à cette réforme des retraites inutile, injustifiée et injuste.

Dans cette période de lutte unitaire et déterminée, le gouvernement continue ses mauvais coups.

Protection Sociale Complémentaire

Après le chantage inique fait en janvier 2022 pour imposer la signature de l'accord interministériel sur la Protection Sociale Complémentaire, le voilà qui remet ça lors des échanges sur la prévoyance.

Ne nous y trompons pas, il ne s'agit nullement de négociations ! Le gouvernement demande aux organisations syndicales concernées, donc à la FSU/SNUipp, de se prononcer avant le 19 juin sur les modalités, qui consacrent la rupture intergénérationnelle de l'accord de janvier dernier. Les retraité·es n'auront aucune participation de l'Etat, les agent·es en service bénéficieront d'une participation de 50 % pendant leur période d'activité. Pour mémoire, comme pour l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de 2013 dans le privé, **il s'agit d'un contrat collectif obligatoire**, dont on ne choisit pas le panier de soins, c'est-à-dire les soins couverts.

La prise en charge des retraité·es n'est pas prévue. Néanmoins, avant le 1er janvier 2024, les personnes actuellement en retraite peuvent choisir

d'entrer dans le contrat collectif. Une tarification à l'âge leur sera appliquée, jusqu'à 175 % du montant !

Le montant de la cotisation, dite d'équilibre, ne se fait plus en fonction des revenus mais à partir d'un calcul pour couvrir le coût du financement des garanties minimum : **à revenus constants, cette cotisation sera évolutive.**

Dans ses propositions, **le gouvernement entérine également le découplage santé et prévoyance**, ce qui signifie qu'il faudra une autre complémentaire (une surcomplémentaire !) pour prendre en compte, par exemple, les revenus de remplacement en cas de congés maladie longs ou, autres exemples l'invalidité, la dépendance...

Encore une fois, les plus fragilisé·es seront les plus impacté·es !

A travers ce que le gouvernement met en place, c'est notre système de protection sociale qui est en cause. On est loin du principe de base de la Sécurité Sociale : « on cotise selon ses moyens, on reçoit selon ses besoins », qui permet la prise en charge de toute la population et qui a fait ses preuves au moment du COVID par exemple.

Comme avec la réforme des retraites, que le gouvernement voudrait faire passer en force, il s'attaque à l'un des piliers de notre République : **la solidarité.**



